



# Vos échographies

## Les locaux

Nous disposons de 5 box pour les échographies.

## L'équipe

Elle est constituée de médecins et sages-femmes échographistes, spécialisés dans le dépistage et/ou le diagnostic prénatal de certaines anomalies fœtales.

## Qu'est-ce qu'une échographie ?

L'échographie est une technique médicale qui permet d'obtenir des images du fœtus grâce à un procédé proche de celui du radar, utilisant des ultrasons. Le Doppler permet de mesurer la vitesse du flux sanguin dans certains vaisseaux du fœtus ou du placenta. Il est très souvent associé à l'échographie. L'échographie est indolore et ne présente pas de risque connu pour la mère ou pour l'enfant. En l'absence de facteur de risque, les échographies obstétricales proposées aux 1er, 2ème et 3ème trimestres ont pour objectifs :

- d'apporter des renseignements complémentaires dans le suivi de la grossesse :  
détermination de l'âge fœtal, estimation de la croissance et du bien-être fœtal, identification des grossesses multiples, localisation du placenta
- de dépister d'éventuelles anomalies fœtales. L'étude morphologique par échographie (2ème trimestre) est réalisée par des échographistes expérimentés avec du matériel répondant aux normes définies par la nomenclature générale des actes professionnels. L'absence d'anomalie décelée à l'échographie ne permet pas d'affirmer que le fœtus est indemne de toute affection.

# Comment se passe une échographie ?

Une sonde est posée sur l'abdomen après étalement d'un gel destiné à favoriser le passage des ultrasons. Dans certaines situations, l'utilisation d'une sonde que l'on positionne en endovaginal peut s'avérer nécessaire pour être au plus proche des structures étudiées. La sonde est alors protégée par un préservatif à usage unique; cette technique est indolore et sans danger pour la grossesse.

Il n'est pas nécessaire que vous soyez à jeun. Il pourra vous être demandé d'avoir la vessie pleine au moment de l'examen, notamment en début de grossesse.

Il est préférable de ne pas appliquer de crème sur l'abdomen avant votre échographie. Les performances théoriques de l'échographie sont minorées dans certaines situations liées par exemple à l'épaisseur de la paroi maternelle ou à la position du fœtus.

A la fin de l'examen, un rapport vous sera remis accompagné des clichés correspondants (format papier ou CD-Rom).

## Le dépistage de la trisomie 21

Le test de dépistage de la trisomie 21 vous sera proposé au 1er trimestre entre 11 et 13 SA+6 (dépistage combiné) ou entre 14 et 17+6 SA au 2nd trimestre s'il n'a pu être pratiqué avant (dépistage séquentiel intégré).

Cet examen permet d'évaluer le risque que votre enfant à naître soit atteint d'une maladie d'une particulière gravité, notamment la trisomie 21. Il prend en compte les données de l'échographie prénatale du 1er trimestre (lorsque ces données sont disponibles) et le dosage des marqueurs sériques maternels. Le résultat est exprimé en risque pour l'enfant à naître d'être atteint de la maladie.



Ce risque ne permet pas à lui seul d'en établir le diagnostic ou d'en écarter la possibilité. Ce test de dépistage est soumis à votre consentement après information délivrée par la sage-femme ou le médecin.

Ce dosage des marqueurs sériques maternels se fait par simple prise de sang maternel et peut être réalisé immédiatement après l'échographie au centre de prélèvement des consultations.

Afin de vous proposer du contenu enrichi et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

✓ OK, tout  
accepter

Personnaliser